

Le bois en grume, le bois à pâte et les arbres de Noël sont vendus par adjudication, et l'abattage sur les terres de la Couronne se fait sur la recommandation des agents forestiers régionaux du ministère des Terres et Forêts. Des inventaires d'aménagement, des études sur la régénération et des coupes expérimentales sont effectués sur les terres de la Couronne, et un programme intégré d'exploitation à long terme de ces terres est en voie de réalisation. En 1975-76, 1 299 ha de forêts de la Couronne non données à bail ont été éclaircies et améliorées, ce qui porte à 19 845 ha la superficie des terres de la Couronne ayant subi des traitements sylvicoles depuis 1965. Trente-sept kilomètres de nouvelles routes d'accès aux terres de la Couronne sont venus s'ajouter aux 579 qui existaient déjà.

L'inventaire provincial des forêts, système conçu pour fonctionner de façon permanente par cycles de 10 ans, a entrepris son deuxième cycle en 1971. La photographie aérienne en couleurs, utilisée pour l'île du Cap-Breton en 1969, est maintenant employée dans le reste de la province. Le remesurage tous les cinq ans d'un réseau de 1,765 parcelles-échantillons fournit des données à jour sur la croissance, le taux de coupe et la mortalité.

La recherche dans le domaine forestier est effectuée par des organismes fédéraux et par la Fondation de recherches de la Nouvelle-Écosse. Elle porte entre autres sur l'amélioration des peuplements, l'alimentation des arbres, les méthodes de coupe et les insectes et les maladies des arbres. Les programmes de vulgarisation comprennent une campagne de prévention des incendies, des projections cinématographiques dans toute la province, la diffusion de renseignements sur la conservation de la forêt et de la faune, la promotion de l'industrie des arbres de Noël, un programme sur la sécurité à la chasse, l'amélioration des terres à bois, la préparation de documentation à l'intention des organes de diffusion et l'aide technique aux exploitants de scieries.

Nouveau-Brunswick. Le Nouveau-Brunswick compte 72 092 km² de terres, dont 87% environ sont classées comme terres forestières aptes à l'exploitation régulière. Quelque 46% appartiennent à la Couronne et sont administrées et aménagées par le ministère des Ressources naturelles, par le truchement de cinq régions forestières et de quatre directions de soutien. Le ministère a récemment pris en charge l'administration des programmes de vulgarisation forestière visant les boisés d'appartenance privée.

L'industrie forestière revêt une importance capitale pour l'économie du Nouveau-Brunswick; elle contribue directement pour plus de \$220 millions à la valeur ajoutée par l'exploitation forestière et les industries connexes, et emploie directement près de 14,000 personnes. Le volume total du bois sur pied est estimé à 580 millions de m³; les conifères en constituent 70%, le reste étant des feuillus. Environ 8.5 millions de m³ de bois sont exploités annuellement, et 70% sont destinés à la fabrication de la pâte.

Un programme de sylviculture à grande échelle a été lancé par le ministère des Ressources naturelles, et il est financé aux termes d'un accord fédéral-provincial. Environ 17 millions de semis ont été plantés sur les terres de la Couronne en 1977, et on prévoit porter ce chiffre à 30 millions d'ici 1980.

Afin d'évaluer les nouvelles méthodes d'attribution du bois, une zone pilote a été choisie dans le nord-est de la province. Une licence d'aménagement forestier portant sur environ 4 050 km² a été annulée et remplacée par une garantie à long terme prévoyant l'attribution annuelle, à l'ancien titulaire de la licence, d'un volume donné de bois debout pour la coupe.

Il existe au Nouveau-Brunswick un programme de pulvérisation aérienne visant à protéger le sapin baumier et l'épinette contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette, programme mené depuis 1952 par une société de la Couronne parrainée par le gouvernement provincial et par plusieurs grandes sociétés de produits forestiers.

Le Nouveau-Brunswick n'a pas d'organisme de recherches forestières, mais il collabore dans ce domaine avec le Service des forêts du Canada et l'Université du Nouveau-Brunswick. Cette dernière offre des cours de 1^{er} et 2^e cycles menant au baccalauréat ou à la maîtrise en sciences forestières. Elle dirige également la Maritime Forest Ranger School, de concert avec les gouvernements du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse et avec l'industrie.